

Charte SREPS

*Schéma régional
d'éducation pour la santé
en Rhône-Alpes
2003/2007*

Préambule

Afin de construire ensemble un schéma régional sur des bases communes, la circulaire relative à l'élaboration des SREPS, recommande l'élaboration d'une "culture commune", d'un "consensus de départ" autour des concepts, enjeux, méthodes et outils de l'éducation pour la santé. De ce débat, construit avec l'ensemble des acteurs, naîtra une "sorte de charte commune précisant ce que les acteurs entendent par éducation pour la santé, les conditions de mise en œuvre, la coordination nécessaire...et la présentation des résultats".

Dans la Région Rhône-Alpes, les acteurs signataires reconnaissent l'importance de ce document contractuel défini par des grands principes identifiés lors du séminaire SREPS du 8 novembre 2002 :

Cette charte est d'abord pensée comme un outil de convergence, de contractualisation, entre les professionnels mais aussi entre les professionnels et les acteurs du quotidien, en particulier les parents.

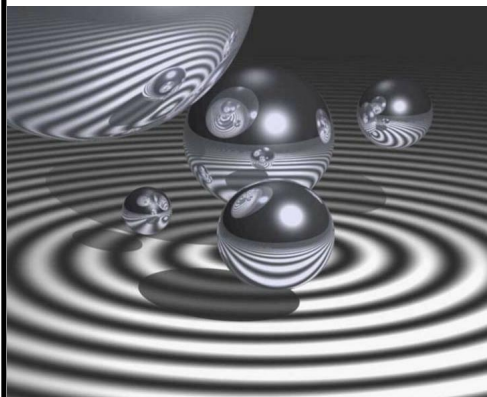
Cette charte s'appuie de façon large sur les orientations données par la Charte d'Ottawa.

Cet outil est appelé à évoluer périodiquement pour refléter l'évolution d'une culture commune d'abord construite dans la préparation pluri-disciplinaire de l'action.

Cette Charte est d'abord conçue comme un support et non comme un carcan, comme une vision normative, réductrice de l'éducation pour la santé ; un support à l'accroissement de la qualification des acteurs et à l'évolution de leurs pratiques.

Les signataires de cette charte reconnaissent l'ensemble des dimensions développées et s'engagent, au regard de leur interdépendance et de leur complémentarité dans ce champ, à respecter l'ensemble des principes énoncés pour parvenir à répondre efficacement aux besoins des populations.

29 novembre 2007



Charte SREPS

... un champ de valeurs partagées

1. La référence explicite à la Charte d'Ottawa

L'éducation pour la santé s'inscrit dans une politique de promotion de la santé telle qu'elle est définie par la Charte d'Ottawa en 1986. Cette référence concerne à la fois les cinq axes d'interventions prioritaires (politiques publiques saines, environnements favorables, actions communautaires, aptitudes individuelles et organisation des services de santé) mais également les trois fonctions dévolues aux intervenants : conférer les moyens, servir de médiateur, promouvoir l'idée. La diversité des déterminants de la santé est importante à prendre en compte. Chaque individu n'a pas la capacité à agir seul sur l'ensemble des déterminants. Dans ce contexte, l'implication de l'ensemble des secteurs de la vie politique, économique et sociale devient incontournable.

2. La dimension éducative posée au centre de la démarche

L'éducation pour la santé se construit d'abord en référence à la complexité du processus éducatif. Il s'agit de prendre en compte les gens tels qu'ils sont pour leur donner les moyens de se définir autrement, d'anticiper une volonté et une conscience, d'étayer les personnes en terme de compétences, et ce, tout en sachant que leur construction identitaire n'est pas la simple somme de ces compétences. En conservant une place importante à la réflexion éthique, l'éducation pour la santé se situe clairement dans une perspective de responsabilisation des personnes et des institutions.

3. Vers une citoyenneté de la santé : les usagers posés au centre du dispositif

L'éducation pour la santé pose la participation de la population au centre de la démarche. La personne devient " sujet " et " acteur " de sa santé. Il s'agit alors de se donner les moyens de mieux identifier les besoins de la population et surtout, de permettre une plus large participation des personnes aux décisions qui concernent leur santé . On évoque alors " l'empowerment ", la capacité de la population à réaliser des choix, à devenir responsable face à leur santé.

4. Le respect des principes de continuité, de précocité et de proximité

L'éducation pour la santé se réalise d'abord dans une logique de proximité avec la population définie comme la capacité à réaliser des interventions en harmonie avec l'environnement immédiat de chacun. Les principes de continuité et de précocité sont également reconnus comme des exigences. Il s'agit de réaliser des actions dans la durée et de proposer celles-ci tout au long de la vie, dès le plus jeune âge.

... une responsabilité à mieux prendre en compte dans la société

5. Inscription dans les priorités de santé publique

Les notions de prévention, d'éducation pour la santé doivent devenir des dimensions de plus en plus incontournables dans le système de santé. Ce souci répond à la volonté d'agir en amont sur les déterminants de santé autant que sur la prise en charge des pathologies. Il s'agit, en premier lieu, de promouvoir les enjeux de l'éducation pour la santé auprès des élus, des médias. Il s'agit également de permettre une meilleure articulation du soin et de la prévention et, notamment, de renforcer le travail réalisé avec l'ensemble des acteurs de santé impliqués dans le soin.

Cette articulation passe par la promotion de 2 démarches :

- l'éducation du patient, qu'il s'agisse de l'amélioration de la participation à la conduite et à l'observance d'un traitement mais aussi la prise en compte par chacun de ses facteurs de risque

- l'amélioration des capacités du citoyen à utiliser de façon pertinente les ressources du système de santé : il s'agit alors de permettre à chacun de bénéficier de ses droits en matière d'accès à la prévention et aux soins tout en étant conscient de ses devoirs quant à l'utilisation de ces ressources.

6. L'inscription des programmes dans une dimension attentive au contexte sociétal, à la prise en compte des inégalités

La santé est reconnue comme une dimension étroitement associée au contexte sociétal. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de mieux prendre en compte la problématique des inégalités, à la fois sur le plan social et territorial, et de poursuivre, de s'associer aux efforts engagés, notamment dans le cadre du PRAPS, pour adapter les interventions et les moyens déployés.

L'équité sociale et géographique renforcées

Les ressources sont plutôt concentrées dans les villes principales de la région et fonctionnent plus particulièrement pour les classes moyennes et supérieures. Afin de favoriser l'équité sociale et géographique dans l'accès aux ressources, il est important de promouvoir le développement des capacités d'intervention dans les différentes unités géographiques et le maintien d'une stratégie d'accès à la prévention et à l'éducation pour la santé pour les populations les plus démunies.

L'éducation po

Schéma régional d'éducation pour la santé

7. La promotion d'une démarche d'observation, de veille territorialisée

La place de la dimension locale dans la démarche d'observation doit être reconnue par tous, et notamment en favorisant le développement d'outils de veille permettant l'expression, la remontée d'informations des acteurs du quotidien (les intervenants de proximité, les élus, les parents, les professionnels du champ éducatif ...) en capacité d'identifier des demandes, des besoins de la population.

... un domaine où il faut renforcer les compétences des acteurs et la qualité des interventions

8. Le développement des capacités d'intervention

LA FORMATION

La professionnalisation des acteurs en éducation pour la santé est une demande croissante dans ce champ complexe faisant appel à plusieurs disciplines scientifiques. Il s'agit de favoriser la formation et de renforcer les compétences en éducation pour la santé, dans le cadre de la formation initiale des professionnels dédiés à l'éducation pour la santé mais aussi, dans le cadre plus large de la formation initiale et continue des professionnels sanitaires, sociaux, éducatifs.

9. Soutenir et développer la qualité des interventions

L'ÉVALUATION

Afin de renforcer la qualité des actions d'éducation pour la santé, il apparaît nécessaire d'intégrer la démarche d'évaluation comme élément à part entière de chaque programme et à veiller à ce que celle-ci soit prévue dès le début du programme.

Le développement d'un accompagnement méthodologique

Il s'agit aussi de promouvoir une démarche de soutien, d'appui au montage et au suivi des programmes. Ce dispositif d'accompagnement apparaît essentiel à mettre en place pour permettre à des petites structures, peu familiarisées avec la méthodologie de projet, de répondre aux appels à projet.

... un enjeu partagé entre institutions, collectivités et population

10. Travail en cohérence

IDENTIFICATION ET RECONNAISSANCE DES RESSOURCES POTENTIELLES

Il existe une très grande diversité des ressources qui interviennent dans le champ de l'éducation pour la santé. Se pose comme préalable celui de mieux identifier les compétences, les capacités d'intervention de ces acteurs potentiels. Il s'agit donc de contribuer à la mise en œuvre d'un système d'information commun sur les ressources disponibles.

DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE MÉDIATION, D'ÉCHANGES

Il apparaît également pertinent de promouvoir des logiques de concertation, d'échanges, de régulation des conflits autour des dimensions éthiques, des dimensions concurrentielles entre opérateurs-décideurs-réseaux.

11. Coordination des moyens

La coordination des moyens, humains et financiers, est facteur de progrès. Les acteurs de l'éducation pour la santé doivent aller vers des documents de contractualisation à la fois entre opérateurs et entre financeurs.

12. Respect de l'identité et complémentarité des niveaux d'intervention

Une personne aura plus de facilité à modifier son comportement si elle reçoit l'aide de professionnels formés et motivés et si l'attitude de la collectivité dans laquelle elle vit évolue dans le même sens. Ceci milite pour l'inscription des politiques de santé dans des lieux proches des personnes et dans des programmes respectant l'identité, la façon de s'exprimer, le savoir-faire des habitants, des professionnels et des associations. L'enjeu est alors de définir les responsabilités des niveaux depuis le régional jusqu'au local.

Les signataires reconnaissent l'ensemble des dimensions développées ci-dessus, et s'engagent à respecter les principes énoncés.

pour la santé en Rhône-Alpes ...

Le Schéma régional d'éducation pour la santé en Rhône-Alpes

SREPS

Pourquoi ?

Comment ?

Le document d'orientation pour un Schéma régional d'éducation pour la Santé en Rhône Alpes 2003 2007 a été réalisé dans le cadre du Plan National d'Education pour la Santé de 2001 qui en posait le principe et d'une circulaire de la DGS du 22 octobre 2001 qui en définissait la méthode.

Ces textes se situaient dans la perspective de la reconnaissance de la contribution importante de l'éducation pour la santé à la promotion de la santé et de son organisation dans le cadre d'une mission de service public associée au système de santé et au système éducatif.

En Rhône Alpes, un comité de pilotage régional a été constitué sous la responsabilité du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales en associant l'éducation nationale. Ce comité rendait compte au Comité Régional des Politiques de Santé, préfiguration du futur GRSP.

Ce comité a confié au CRAES CRIPS la maîtrise d'œuvre de ce travail.

La méthodologie mise en œuvre a été la suivante :

- Mise en place d'un comité technique élargi représentant tous les secteurs impliqués et représentatif des territoires de Rhône Alpes
- Réalisation de plusieurs productions spécifiques à partir de groupes de travail ad hoc animés par des institutions différentes autour de quatre problématiques que le comité de pilotage régional a souhaité mettre en exergue (formation, éducation à la sexualité, éducation du patient et du citoyen, nutrition)
- Réalisation d'une enquête/diagnostic auprès des acteurs et des institutions
- Organisation d'un séminaire régional axé sur la présentation des résultats, l'apport d'expériences étrangères et la construction de valeurs et de perspectives partagées.
- Enfin rédaction et diffusion du document SREPS Rhône Alpes après validation par le Comité Régional des Politiques de Santé.

*Claude Bouchet,
Directeur de la Fraes*



9 QUAI JEAN MOULIN
69001 LYON

TEL. 04 72 00 55 70
FAX. 04 72 00 07 53

<http://www.education-sante-ra.org>

DOCUMENT TELECHARGEABLE SUR LE SITE
<http://www.education-sante-ra.org>

rubrique DOSSIERS THEMATIQUES / EDUCATION POUR LA SANTE / CONCEPTS
ET METHODES / TEXTES DE REFERENCE